

## Conseil municipal : zoom sur les finances, l'urbanisme, le cadre de vie et la santé

### Le compte administratif 2020

En séance du conseil municipal de ce lundi 28 juin a lieu la présentation du compte administratif 2020 de la Ville.

Celle-ci permet de constater la tendance à la **nette amélioration de la situation financière de Valence**, du fait de la gestion rigoureuse de l'argent public par la municipalité depuis plusieurs années.

En effet, dans le contexte sanitaire, **la Ville a poursuivi des efforts de gestion**, dont la stabilisation des charges de personnel, et mis en place des mesures correctrices prises pour atténuer l'impact de la crise sanitaire. **Au final, les dépenses de fonctionnement ont diminué de près de 6%** par rapport à 2019. Ces dépenses représentent 62 M€ en 2020.

Par ailleurs, **malgré la crise sanitaire, les recettes de fonctionnement n'ont baissé que de 6%** environ par rapport à 2019, alors qu'on pouvait s'attendre à une véritable chute du fait des différents confinements et de l'annulation des événements et des spectacles de la saison culturelle, par exemple. Ces recettes s'élèvent à près de 78 M€ en 2020.

En matière d'investissement, **les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent à 20,7 M€, un niveau élevé, malgré les difficultés de chantiers**, qui témoigne de la volonté municipale de maintenir une politique ambitieuse d'investissement en dépit d'une année atypique sur le plan budgétaire notamment.

Ces dépenses se concentrent d'abord sur **les aménagements urbains et le cadre de vie, ensuite sur les sports et la jeunesse, enfin sur l'enseignement et la sécurité.**

Les principales opérations concernées, en adéquation avec les priorités du Plan de mandat :

- **Les travaux de rénovation des voiries pour 1,6 M€** (fin des paiements Avenue Pierre Sémard/Parvis de la Gare, requalification du Chemin de Ronde, Chemin de l'Épervière, Chemin de Robinson, Rue Barthélémy Roux, Rond-point Chabeuil/Simonnet, Rue Général Farre...),
- **Les aménagements d'espaces verts pour 364 K€** (travaux sur la zone de captage des eaux de Mauboule, aménagement du rond-point « Chantecouriol » au sud de l'Avenue de Provence, travaux au Parc Jouvét et au parc Perdrix),
- **Le renouvellement du patrimoine arboré pour 85 K€ et les diagnostics du patrimoine arboré pour 49K€**,
- **La création du gymnase Denis Maurin pour 3 M€**, montant refacturé intégralement à la Région (7 M€),
- **La mise aux normes du stade Pompidou pour 457 K€**,
- **La rénovation de la MPT du Petit Charran pour 478 K€**,



- **Les travaux dans les écoles** dont les aménagements des cours maternelles pour 301 K€ (dont les écoles Camus, Louise Michel, Langevin et Seignobos), des cours primaires pour 66 K€ dont les écoles Buisson, Archimbaud et Laprat), les remplacements de menuiseries et du chauffage à l'école élémentaire Valles pour 313 K€, des menuiseries et des stores à l'école élémentaire Montaigne pour 168 K€,
- **La maintenance et l'extension de la vidéosurveillance pour 138 K€.**

Pour continuer d'investir au service des Valentinois et d'améliorer le cadre de vie, **la Ville poursuit sa politique d'optimisation des financements, avec un recours à l'emprunt limité (pas de nouvel emprunt en 2020).** Pour rappel, l'encours de dette détenu par la Ville au 31 décembre 2020 équivalait à 940 € par habitant, ce qui est très raisonnable, sachant que cet encours était de 1027 € par an en 2019 (mais déjà inférieur à la moyenne de 1368 € pour les villes de même strate).

## Le bilan des acquisitions et cessions foncières en 2020

Chaque année, les acquisitions et cessions de foncier opérées sur le territoire font l'objet d'un bilan obligatoire, en annexe du compte administratif.

**En 2020, ce bilan est largement excédentaire avec 3,3 M€ de différence au bénéfice de la Ville, un résultat particulièrement positif qui est la traduction concrète de la politique active de la municipalité en matière de vente de biens.**

En effet, au cours de l'année 2020, la Ville a acquis 4 biens (principalement des terrains et appartements) représentant 15 parcelles, pour une surface de plus de 4000 m<sup>2</sup> et un coût total s'élevant à près de 329 000 €.

Elle a également cédé 20 biens (cité scolaire Camille Vernet, cuisine centrale...) représentant 37 parcelles, pour une surface de près de 93 000 m<sup>2</sup> et un prix total proche de 3,6 M€.



## La construction de 20 logements sur l'îlot Ferry par Valence Romans Habitat

La Ville envisage de céder un terrain d'environ 780 m<sup>2</sup> à Valence Romans Habitat (VRH) pour y construire 20 logements côté avenue Maurice Faure et côté Valensolles (le projet est situé à la jonction des deux terrasses).

Conformément à l'avis rendu par la Direction de l'Immobilier de l'État, la Ville envisage de vendre ce tènement au prix de 200 000 €, qui correspond au montant prévisionnel des travaux.

Ce projet de construction s'inscrit dans le cadre plus large de la **restructuration de l'îlot Ferry**, classé en secteur prioritaire de la politique de la Ville (contrat de Ville) et se situant à la jonction de la première terrasse et de l'avenue Maurice Faure dans le quartier de Valensolles.

En effet, depuis quelques années, **l'îlot connaît des difficultés de développement** qui ont notamment conduit à la fusion des écoles Buisson/Ferry et à la fermeture de la mairie annexe.

Désireuse de **dynamiser davantage le quartier et d'améliorer son cadre de vie**, la Ville a donc décidé, en partenariat avec la Région, de mettre en œuvre un « projet urbain régional » visant à le restructurer.

Les enjeux de ce projet urbain :

- **améliorer le cadre de vie** des habitants du secteur Ferry mais plus largement des quartiers avoisinants, Valensolles et Maurice Faure,
- offrir aux habitants du quartier un **meilleur accès aux équipements publics** qui seront relocalisés au sein de l'îlot et modernisés (en renforçant les liaisons piétonnes paysagées notamment),
- proposer une **nouvelle offre de logements** (enjeu auquel répond la construction par VRH votée en conseil municipal).

## La résiliation du bail commercial avec la SARL GORDY dans la perspective du réaménagement de la basse-ville

Dans la perspective du réaménagement de la basse-ville, comprenant notamment le nouveau tracé de la Viarhona et les futures Halles gastronomiques de Valence, **la libération du tènement occupé par la SARL GORDY (garage) au 6 rue des Cévennes devient nécessaire.**

Elle permettra en effet à la Ville d'**approfondir les études en vue de ce réaménagement**, tant au niveau de l'avenue du Tricastin que du reste du quartier qui va connaître **une mutation importante dans les prochaines années.**

Aussi, C'est pourquoi, la Ville de Valence, en tant que propriétaire des murs, s'est rapprochée de la SARL, sa locataire, afin de **mettre un terme au bail commercial en cours au 31 décembre 2021.** La résiliation de ce bail donnera lieu au versement d'une indemnité de 275 000 € par la Ville à la SARL, montant arrêté d'un commun accord.



La revalorisation de la basse-ville, inscrite dans le plan de mandat 2020-2026, renforcera **l'attrait touristique de la ville** grâce aux Halles gastronomiques et à la halte fluviale, et permettra de **renouveler l'attractivité du quartier** avec la réhabilitation de la voirie et le projet de desserte ville basse/cœur de ville en mode doux, en lien avec le centre-ville historique, le cœur commerçant et le musée.

## L'appel aux financements pour le Plan arbres

Pour compenser les pertes liées aux intempéries exceptionnelles de novembre 2019, assurer un renouvellement du patrimoine et apporter une réponse aux évolutions climatiques et à la lutte contre les îlots de chaleur urbains (tout en répondant aux enjeux actuels en matière de qualité de l'air et de biodiversité notamment), la Ville s'est engagée dans un « **Plan arbres** » de grande envergure, qui exige la mobilisation de **l'ensemble des pouvoirs publics et des citoyens.**

Dans ce cadre, elle prévoit :

- **des plantations d'arbres urbains** afin d'améliorer le confort estival des Valentinois et le confort thermique de Valence,
- **La plantation de forêts et de mini-forêts urbaines et périurbaines** pour rafraîchir la ville et améliorer la qualité de l'air,
- **La plantation de vergers et de haies fruitières** pour éveiller au goût et améliorer la résilience du territoire,
- **La mise en réseau des espaces plantés** pour soutenir la biodiversité.



**L'objectif d'ici 2026 : planter au moins 10 000 arbres**, dont des arbres urbains, au moins 5 hectares de boisements péri-urbains et 7500m<sup>2</sup> de boisements urbains, 450 arbres fruitiers. Depuis cet hiver, 1 396 arbres urbains ont déjà été plantés pour la campagne 2020-2021, objectif rempli !

**Pour toute la durée du mandat, la Ville de Valence souhaite solliciter l'aide financière de tout organisme public et privé** (Etat, Région, Département, intercommunalité, fondations, mécénat d'entreprise, souscription publique...) pour la réalisation du Plan arbres et de la végétalisation urbaine de Valence.

Par ailleurs, **un appel au financement participatif va être mis en place pour les contributeurs privés** (particuliers, entreprises, associations...).

De son côté, la Ville de Valence a inscrit **près de 5 M€ de dépenses d'investissement dédiées à la plantation d'arbres** dans ses autorisations de programmes budgétaires 2021-2025.

## L'aménagement de la place de Dunkerque

La place de Dunkerque et ses alentours (rue du 504<sup>e</sup> RCC, Rue du 13<sup>e</sup> RCC et avenue Georges Clemenceau) vont être aménagés par la Ville de Valence et Valence Romans Agglo (cette dernière interviendra sur les travaux de gestion d'eaux pluviales).

Bénéficiant d'un emplacement central (10 mn à pied du centre-ville) et d'une très bonne desserte (Libélo, bus...), la place Dunkerque est **entièrement minéralisée, très dégradée et identifiée comme un îlot de chaleur urbain**.

Dans le cadre du Programme de renouvellement urbain, la Ville a lancé **un ambitieux projet de réaménagement sur cette surface de 19 000 m<sup>2</sup>**. Les travaux seront lancés en 2022 pour une fin de chantier estimée à 2023.

### Les objectifs du projet

- Conserver la fonction de parking tout en valorisant ce grand espace très identifiable dans le quartier,
- Infiltrer les eaux pluviales pour favoriser le développement des espaces végétalisés et limiter l'impact sur le système d'assainissement,
- Favoriser les modes de transports actifs (piétons, vélos, trottinettes),
- Créer des espaces dédiés aux transports en commun et aux commerces (déplacement du marché).



## La création d'un abonnement de stationnement pour les résidents du centre-ville

Après les professionnels de santé et les propriétaires de véhicules propres, c'est au tour des résidents de bénéficier d'une offre de stationnement avantageuse en centre-ville avec **un abonnement dédié de 15 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021**.

Avec cet abonnement, la Ville offre aux résidents un stationnement longue-durée à un tarif attractif afin de les inciter à laisser leur véhicule sur la voirie pour **utiliser d'autres modes de déplacement**.

Attention : **l'abonnement ne garantit pas aux résidents de trouver une place**, mais il leur permet d'être en règle.

### Les conditions

Les foyers disposant d'une habitation à titre principal au sein du périmètre concerné (cf. plan ci-après) peuvent faire une demande d'abonnement résident en voirie et bénéficier d'un tarif préférentiel, à raison d'un véhicule par foyer.

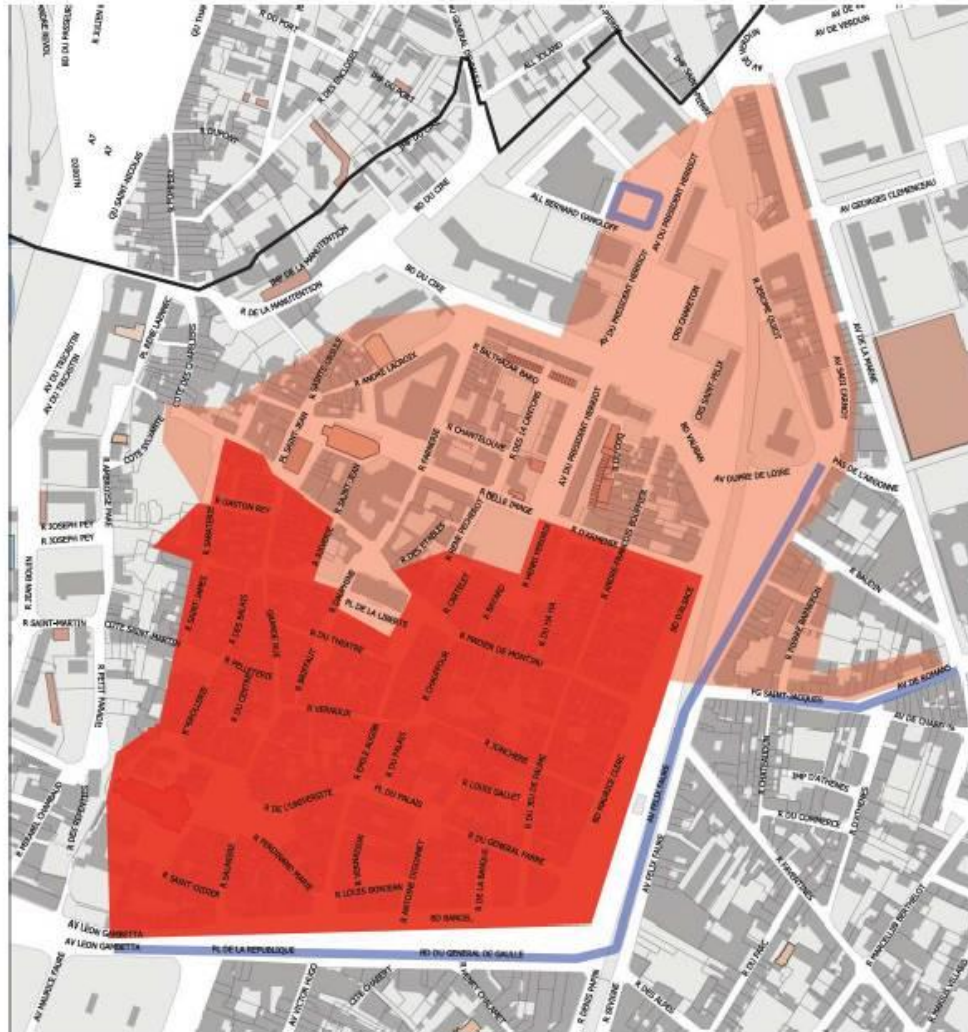
**Les résidents de la zone piétonne pourront stationner sur l'ensemble du périmètre.**

Le tarif de stationnement existant et réservé aux résidents de la zone piétonne, d'un montant de 1,10€ par demi-journée, sera supprimé dès l'entrée en vigueur de l'abonnement résident.

**Les résidents du centre-ville hors zone piétonne ne pourront stationner qu'en dehors de celle-ci.**

**Les places situées sur les axes commerçants (boulevards, avenue de Romans...) sont exclues du périmètre**, pour favoriser la rotation des véhicules et permettre aux clients de se garer plus facilement.

## Périmètre des adresses éligibles à l'abonnement résident du centre-ville (zone A)



- Périmètre des adresses du plateau piéton éligibles à l'abonnement résident avec possibilité d'utiliser l'abonnement sur l'intégralité de la zone A hors lieux où le stationnement n'est pas ouvert à l'abonnement résident
- Périmètre des adresses du centre-ville éligibles à l'abonnement résident avec possibilité d'utiliser l'abonnement dans le centre-ville hors plateau piéton et lieux où le stationnement n'est pas ouvert à l'abonnement résident
- Stationnement non ouvert à l'abonnement résident

Fond de plan IGN

0 75 150 m

### Comment souscrire un abonnement ?

La démarche pourra s'effectuer **en guichet ou à distance par le biais d'un portail usager sécurisé**.

L'abonnement sera payable mensuellement ou annuellement (15 € par mois ou 150 € par an).

Le règlement pourra s'effectuer au guichet, en espèces ou par chèque et par télépaiement sécurisé (carte bleue).

Le droit de stationnement sera souscrit pour une durée d'un an (reconductible sous réserve de présentation des pièces justificatives citées ci-après).

### Les pièces à fournir :

- carte grise (certificat d'immatriculation) du véhicule à l'adresse du domicile concerné,
- justificatif de domicile de la résidence principale : taxe d'habitation ou en l'absence de taxe d'habitation, avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente faisant apparaître l'identité et l'adresse,
- en cas de changement récent de résidence principale : attestation sur l'honneur de résidence principale dûment renseignée, datée et signée et attestation de propriété ou contrat de bail à usage d'habitation ; justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance, facture du fournisseur d'électricité, de gaz, de téléphonie fixe, d'accès internet, d'eau potable).

Cet abonnement résident, qui permettra de **faciliter le quotidien des habitants du centre-ville**, s'inscrit dans le cadre plus large de la **politique de stationnement de la Ville et de son Plan de Déplacement Urbain**.

En effet, depuis plusieurs années, la Ville mène **une politique tarifaire attractive permettant de répondre aux différents usages** :

- 2 000 places gratuites,
- Un stationnement gratuit entre 12h et 14h,
- 30 minutes gratuites pour tous sur 500 places et, pour les bénéficiaires de cette gratuité, 45 mn de stationnement (soit le temps moyen passé sur une place) coûtent 0,4 €,
- Des tarifs minorés dans les parkings en soirée : 1€ de 19h à minuit et 1 € de minuit à 8h,
- Des places réservées au stationnement rapide à proximité des commerces,
- 1 h offerte aux véhicules propres et professionnels de santé,
- Et, dès le 1<sup>er</sup> septembre, la mise en place d'un abonnement résidents à 15 € / mois.

## **Partenariats avec la CPTS et la Protection Civile de la Drôme et bilan de l'activité du centre de vaccinations Valence Bachelard**

Fonctionnant 12 heures par jour, 6 jours sur 7 en tant qu'antenne du Centre hospitalier depuis le lundi 3 mai, le centre de vaccination Valence Bachelard répond à une demande initiale de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS). Cofinancé par la ville de Valence, la Région Auvergne Rhône Alpes, l'ARS, la CPAM, l'Association Départementale de la Protection Civile (ADPC) et en lien fort avec le CHV, il est **co-piloté par la Ville de Valence et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Valence (CPTS)**, qui réunit des professionnels de santé de toutes spécialités du territoire de Valence et a pour objectif principal de structurer les soins de proximité du secteur.

Les modalités de répartition de ce pilotage entre la CPTS de Valence et la Ville font l'objet d'une convention qui doit être votée en séance du conseil municipal.

Cette convention détaille les missions propres à chaque partie, sachant que la Ville prend en charge le **pilotage opérationnel** local du centre et que la CPTS en assure le suivi en tant que **référént sanitaire**, avec une équipe de professionnels de santé très mobilisée et impliquée au quotidien sur place.

Plus concrètement, **la CPTS établit et actualise les protocoles médicaux mis en place sur le centre** (en fonction des nouvelles recommandations de la HAS, de l'ARS ou du Ministère de la Santé qui varient pratiquement toutes les semaines) et **gère le planning des effectifs médicaux** (entre 10 et 22 professionnels de santé sur site en fonction du nombre de doses)

Par ailleurs, **la Ville bénéficie de l'assistance technique de la Protection Civile**, qui mobilise un agent permanent, des personnels bénévoles et des matériels (de secours, fauteuil roulant...) pour soutenir le fonctionnement du centre de vaccinations. Les modalités d'intervention de l'ADPC font aussi l'objet d'une convention dont les termes doivent être approuvés en séance du conseil municipal.

**Au 22 juin 2021, le centre Valence Bachelard avait réalisé 21 306 vaccinations** (avec un rythme d'environ 650 actes par jour) dont **471 vaccins** réalisés sur les 12 à 17 ans depuis le 15 juin (date d'ouverture du Centre aux jeunes).

Depuis le 21 juin, les personnes venant pour la 1<sup>re</sup> injection peuvent réaliser un Test Rapide d'Orientation Diagnostique, le **TROD COVID**, permettant de savoir si la personne a été infectée par la Covid-19 dans les mois précédents. Si ce test est positif, la 2<sup>e</sup> injection n'est pas nécessaire.

De plus, **le délai officiel entre 2 injections a été élargi** : il se situe désormais entre 21 et 49 jours, de façon à ce que chacun puisse programmer son 2<sup>e</sup> rendez-vous en fonction de ses congés.

Quant à la 3<sup>e</sup> dose, elle est préconisée lors de certaines pathologies et peut être réalisée à Valence Bachelard.

**Les retours des patients sont particulièrement positifs**, comme l'ont montré les questionnaires complétés en fin de parcours. L'accueil et l'amabilité des personnels ainsi que la fluidité et la bonne organisation sont les points qui ressortent le plus souvent.

De leur côté, les professionnels de santé intervenant sur le Centre sont également très satisfaits de son fonctionnement.

### **Le personnel mobilisé :**

- **4 coordinatrices** qui se relaient sur le site pour assurer l'ouverture 6 jours sur 7 pendant 12h d'affilée,
- **2 équipes de 7 agents administratifs** chaque jour,
- **4 agents de sécurité** par jour,
- **2 bénévoles** de l'association de Protection civile par jour,

- **Des agents de la Ville** : un technicien de la Maison de la vie associative, le médecin-directeur du Pôle santé et la cheffe de service prévention et accès aux soins ainsi que d'autres agents municipaux prêts à pallier les éventuels problèmes techniques,
- **Sur les 360 professionnels de santé ayant pris contact avec la CPTS, 220 ont déjà effectué des vacations** dont environ 50 médecins, 120 infirmiers, 17 pharmaciens, des sages-femmes, des manipulateurs radio, des chirurgiens-dentistes et des techniciens de laboratoire. Parmi eux, on compte une trentaine de retraités, une vingtaine de salariés et une quinzaine d'étudiants. Les infirmiers, qui représentent les 2/3 du temps de vacation sur le site, sont également les plus représentés dans la CPTS de Valence.  
Une trentaine de professionnels représentant des professions récemment incluses dans le parcours vaccinal (techniciens de laboratoire, manipulateurs radio, kinésithérapeutes, étudiants en santé....) ont été formés sur site par des infirmiers de la CPTS.

**Enfin, la Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte un soutien financier et logistique conséquent au Centre.** Elle suit les ajustements réalisés depuis l'ouverture (installation box TROD, ajustement du matériel, etc.).



## La convention d'objectifs et de moyens avec Minéral Spirit dans le cadre de la future Cité de l'escalade de Valence

En 2018, la Ville de Valence avait signé une convention d'objectifs avec l'Association Minéral Spirit, précisant le montant de la subvention annuelle de la Ville pour les saisons suivantes.

**Or, l'association est investie dans la future « Cité de l'escalade de Valence » dont les travaux démarrent cet automne et qui aura des impacts** sur le fonctionnement, l'organisation et les activités futures du club.



Aussi, il est proposé, en séance du conseil municipal, de **prolonger d'un an la convention actuelle** via un avenant, afin que le club puisse sereinement travailler à l'élaboration de la future convention triennale qui prendra en compte les besoins liés à la Cité de l'escalade.

Pour rappel, la future Cité de l'escalade de Valence permettra de **regrouper les 3 disciplines de l'escalade (bloc, vitesse et difficulté) en un même lieu** (jusqu'ici la salle de bloc était dans la Halle Jean

Bouin en basse-ville et la difficulté et la vitesse étaient accueillies à la Halle Chaban-Delmas au Polygone).

Située au 12 allée James Joules aux Auréats (réhabilitation de l'ancienne fourrière), elle présentera **une superficie au sol de 2900 m<sup>2</sup> et comprendra un bâtiment de 16 m de haut.**

Lieu de pratique sportive quotidienne (pratique libre, cours encadrés, pratique scolaire) **répondant à une demande forte et en pleine expansion**, la Cité de l'escalade pourra également **accueillir des compétitions de niveau national en bloc et en vitesse** (type Championnat de France jeune et senior) **et de niveau régional en difficulté.**

**100% local**, le chantier de la future Cité est réalisé par Icare Développement, qui se compose de spécialistes du bâtiment et des travaux publics ayant l'expérience de projets exigeants à haute performance énergétique.